



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue le **mardi 9 décembre 2025 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Comeau, maire  
Madame Denise Bergeron, conseillère  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Monsieur Mario Demers, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller  
Madame Carmen Pilote, conseillère  
Madame Melanie Rose, conseillère

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES**

**2025-12-396**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 DÉCEMBRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'ouvrir la séance ordinaire du mardi 5 décembre 2025 à 19 h et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**MINUTE DE SILENCE**

M. le Maire, au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal, souhaite offrir ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Lise Chartier, ancienne journaliste, historienne et résidente de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot depuis plus de 50 ans. Mme Chartier était reconnue pour son implication au sein de la communauté, notamment à titre de présidente de la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Perrot, qu'elle a fondée en 2008, et pour son engagement en tant que présidente du Comité du 350<sup>e</sup> de l'Île Perrot, dont les travaux ont mené en 2022 à une année d'activités et des festivités soulignant le 350<sup>e</sup> anniversaire de la Seigneurie de l'Île Perrot.

**RECONNAISSANCE D'UN ACTE HÉROÏQUE**

Le conseil municipal tient à souligner publiquement les actions héroïques de M. Éric Fitzgerald, qui a récemment sauvé la vie de citoyens lors d'un incendie survenu dans une résidence à Pincourt. Par son courage et son sang-froid, M. Fitzgerald a démontré un dévouement exemplaire envers la communauté, n'hésitant pas à intervenir au péril de sa propre sécurité. Les membres du conseil remercient M. Fitzgerald pour ce geste remarquable, qui mérite toute notre reconnaissance et notre admiration.

**PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

La période de parole au public a débuté à 19 h 02 et s'est terminée à 19 h 04.

## DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2025-12-397

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2025-12)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le n° MP-2025-12 pour le mois de novembre 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement n° 838*.

## RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-12-398

## DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2025

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de novembre 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement* n° 838.

## RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-12-399

## APPUI - CONTINUITÉ DES SERVICES DE SOINS PRIMAIRE SUITE À L'ANNONCE DE FERMETURE DU GMF HUDSON MÉDICENTRE

Considérant que les médecins du GMF Hudson Médicentre ont annoncé, le 26 novembre 2025, leur intention de fermer la clinique, invoquant les impacts de la Loi 2 sur la viabilité de leur pratique ;

Considérant que la fermeture annoncée soulève d'importantes préoccupations quant à la continuité des soins pour les résidents de Hudson et de la région, en particulier pour les ainés, les personnes vulnérables et les patients nécessitant un suivi régulier ainsi que des rendez-vous plus longs ;

Considérant qu'avant l'annonce publique concernant la fermeture du GMF Hudson Médicentre, la députée de Soulages a rencontré plusieurs médecins régionaux - y compris ceux du GMF Hudson Médicentre - ainsi qu'un représentant du cabinet du ministre de la Santé, afin d'entendre directement leurs préoccupations et de s'assurer que les enjeux soulevés soient transmis au gouvernement du Québec pour analyse ;

Considérant que plusieurs GMF à travers le Québec ont publiquement averti que les changements opérationnels introduits par la Loi 2 - notamment l'alourdissement du fardeau administratif, l'augmentation des quotas de patients et l'insuffisance du soutien infirmier et administratif - menacent la viabilité des GMF de petite et moyenne tailles, particulièrement dans les régions comptant une population âgée plus élevée et un accès limité au transport collectif ;

Considérant que les données montrent que lorsque les soins de santé primaires sont éloignés du lieu de résidence des personnes âgées, beaucoup d'entre elles - en particulier celles ayant des problèmes de mobilité, des troubles cognitifs ou des maladies chroniques - ont tendance à renoncer aux rendez-vous de routine, à retarder les suivis et à devenir de plus en plus isolées, ce qui entraîne une détérioration de leur état de santé et une pression évitable sur les services d'urgence ;

Considérant que la perte des « services de proximité » locaux dans les petites communautés comme Hudson, où le transport en commun est limité ou inexistant, risque d'aggraver les inégalités en matière de santé en rendant plus difficile pour les résidents vulnérables, l'accès à des soins rapides, appropriés et préventifs ;

Considérant que la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) a déclaré publiquement que les impacts de la Loi 2 exercent d'importantes pressions sur les groupes de médecine familiale à travers le Québec, et que les négociations avec le gouvernement du Québec ont récemment repris ;

Considérant que la continuité des soins primaires locaux et accessibles est essentielle à la santé publique, à la prévention, à la sécurité et à la qualité de vie de tous les résidents du corridor Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant que la Ville d'Hudson a la responsabilité de défendre, en collaboration avec les municipalités avoisinantes, un accès équitable aux services de santé essentiels pour sa population, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

D'exprimer notre plein soutien aux médecins du GMF Hudson Médicentre et de reconnaître le rôle important qu'ils ont joué dans la prestation de soins aux résidents de Hudson, de Saint-Lazare et des environs.

De demander au gouvernement du Québec de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services de soins primaires dans le corridor Hudson-Saint-Lazare.

De demander au gouvernement du Québec et à la députée de Soulages de convoquer, en partenariat avec les municipalités régionales et les médecins du GMF Hudson Médicentre, une table ronde publique ou une séance d'informations afin d'expliquer clairement les objectifs et les résultats visés de la Loi 2, d'entendre directement les médecins et patients concernés et d'aider les résidents à mieux comprendre les impacts de la réforme sur l'accès local aux soins primaires.

De demander au ministre de la Santé de reconnaître les défis spécifiques auxquels sont confrontés les petits GMF, en particulier ceux desservant une forte population âgée et fournir une solution pour maintenir l'accès local dans les communautés périurbaines et rurales.

D'inviter les municipalités de Vaudreuil-Soulanges à se joindre à Hudson pour présenter une position régionale coordonnée sur l'accès aux soins primaires et les impacts de la Loi 2 afin d'assurer un traitement équitable des résidents.

*Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 9 décembre 2025 à 19 heures*

---

De transmettre cette résolution au ministre de la Santé, à Santé Québec, à la députée de Soulages, au CIUSSS de la Montérégie-Ouest, à la FMOQ, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à toutes les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulages et à la Ville d'Hudson.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**ADMINISTRATION ET FINANCES**

**2025-12-400 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2025**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement n° 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de novembre 2025 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement n° 838*.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**2025-12-401 AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE DÉPART À MME CLAUDINE GIROUARD-MOREL, CONSEILLÈRE SORTANTE DU DISTRICT N° 5**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le paiement de l'allocation de départ à Mme Claudine Girouard-Morel, conseillère sortante du district n° 5 au terme de deux mandats complets, conformément à l'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES**

**2025-12-402 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2024-03-095 - CRÉATION D'UN ESPACE VERT AU COIN DU CHEMIN DUHAMEL ET DE LA 5<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant la résolution 2024-03-095 adoptée lors de la séance ordinaire du 22 mars 2024 pour la création d'un espace vert au coin du chemin Duhamel et de la 5<sup>e</sup> Avenue ;

Considérant l'évolution du projet de l'Halte Sénéchal, il est

*Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 9 décembre 2025 à 19 heures*

---

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
Denise Bergeron

D'amender la résolution 2024-03-095 adoptée lors de la séance ordinaire du 22 mars 2024 pour la création d'un espace vert au coin du chemin Duhamel et de la 5<sup>e</sup> Avenue afin de corriger, dans le second paragraphe, la somme de « 55 000 \$, plus taxes » par la somme de « **72 886,25 \$, taxes incluses** » et de corriger, dans le troisième paragraphe, le nom de la réserve par « **Infrastructures urbaines** ».

D'entériner l'achat de barrières de sécurité pivotantes et de cadenas résistants auprès de « SIGNALISATION KALITEC INC. » pour la somme de 10 602,99 \$, taxes incluses.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-12-403

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS INCITATIFS ET SCOLAIRES POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026 - AO INV 2025-010 ET 2025-011**

Considérant les appels d'offres 2025-010 et 2025-011, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Mario Demers

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements des écoles primaires Edgewater et Saint-Patrick ainsi que les stationnements incitatifs suivants :

- Complexe sportif situé au 160, boulevard Pincourt ;
- Golf situé au 475, avenue Forest ;
- Parc Olympique sur l'avenue Lussier ;
- Parc Olympique, piscine sur le boulevard Olympique ;
- Parc René-Lévesque situé au 600, chemin Duhamel ;
- Parc D'Ambrosio situé au 998, chemin Duhamel ;
- Parc Bellevue, tennis situé face au 54, 9<sup>e</sup> Avenue ;
- Parc Bellevue sur l'avenue Mgr-Langlois ;
- Parc Shamrock situé sur la rue Shamrock face à la rue Martel ;

aujourd'hui de « Déneigement Gabriel Inc. » pour la saison hivernale 2025-2026, soit du 15 novembre 2025 au 31 mars 2026, pour la somme de 38 820,73 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-799-00-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

*Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 9 décembre 2025 à 19 heures*

---

**2025-12-404**

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2024-09-250 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFLECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DES 44<sup>E</sup> AVENUE, 1<sup>ER</sup>-2<sup>È</sup> BOUL.**

Considérant la résolution 2024-09-250 adoptée à la séance ordinaire du 10 septembre 2024 pour l'octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts des 44<sup>e</sup> Avenue, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Boulevard auprès de « GBI EXPERTS-CONSEILS INC. » pour la somme de 216 612,90 \$, toutes taxes incluses ;

Considérant la résolution 2025-04-167 adoptée à la séance extraordinaire du 23 avril 2025 pour l'adoption du *Règlement n° 946 décrétant un emprunt de 6 070 865 \$ pour la réfection des infrastructures de la 44<sup>e</sup> Avenue et des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Boulevards*, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Carmen B. Pilote

D'amender la résolution 2024-09-250 adoptée lors de la séance du 10 septembre 2024 afin de remplacer le second paragraphe par le suivant :

**« De financer cette dépense à même le *Règlement d'emprunt n° 946* et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-946. ».**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**2025-12-405**

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2025-10-333 - OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION, DESIGN ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU TERRE-PLEIN DU BOUL. CARDINAL-LÉGER À L'ENTRÉE DE LA 20**

Considérant que ce projet était planifié au PTI 2025-2026-2027 adopté lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 ;

Considérant la résolution 2025-09-310 adoptée lors de la séance ordinaire du jeudi 18 septembre 2025 octroyant un contrat pour les services professionnels de conception, design et aménagement paysager du terre-plein sur le boul. Cardinal-Léger à l'entrée de l'autoroute 20, auprès de « G. T. L. PAYSAGISTE INC. », pour la somme maximale de 50 000 \$, toutes taxes incluses, et de financer cette dépense à même le surplus réservé « Environnement et plantations » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-10-537 ;

Considérant la modification du projet global afin d'y inclure un nouvel aménagement dans le terre-plein en face du commerce Tim Hortons sur le boul. Cardinal-Léger ;

Considérant la résolution 2025-10-333 adoptée lors de la séance ordinaire du jeudi 2 octobre 2025 amendant la résolution 2025-09-310 afin de modifier la somme de 50 000 \$ par la somme de 126 970,10 \$, il est

*Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 9 décembre 2025 à 19 heures*

---

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
Mario Demers

D'amender la résolution 2025-10-333 adoptée lors de la séance ordinaire du jeudi 2 octobre 2025 afin de modifier la somme de 126 970,10 \$ par la somme de **127 266,74 \$**.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2025-12-406**

**OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE BOULEVARD DE L'ÎLE - DÉPENSE FINANCIÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES URBAINES »**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Melanie Rose  
René Lecavalier

D'octroyer un contrat pour des travaux de pavage sur le boulevard de l'Île auprès de « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. » pour la somme de 10 227,03 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2025-12-407**

**OCTROI DE CONTRAT POUR MANUTENTION, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU ENFOUISSEMENT DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028 AVEC OPTION 2028-2029 - AO 2025-005 - DÉPENSE FINANCIÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION**

Considérant le processus d'appel d'offres 2025-005 qui s'est terminé le 28 octobre 2025 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes inc.)	Rang
Environnement Viridis Inc.	X	2 159 783,53 \$	1
GFL Environmental Services Inc.	X	2 191 501,70 \$	2
Olys Canada	X	2 208 892,80 \$	3

Considérant que le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage est conforme, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Mario Demers  
Melanie Rose

D'octroyer un contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement d'environ 2 200 t.m. de boues par année pour une durée de trois (3) ans avec la possibilité de deux (2) années d'option auprès de « ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC. » pour la somme de 2 159 783,53 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-414-06-498.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**2025-12-408**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE LA SCÈNE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT ET DE LA JOURNÉE DES POMPIERS 2026**

Considérant la résolution 2025-11-364 adoptée lors de la séance ordinaire du mardi 11 novembre 2025 autorisant la tenue d'une journée d'activités le 8 août 2026 à l'occasion de la Fête de Pincourt et la Journée des pompiers ;

Considérant la résolution 2025-11-365 adoptée lors de la même séance autorisant la signature d'un contrat dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers du 8 août 2026, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron  
Diane Boyer

D'octroyer le contrat pour la location de la scène dans le cadre de la Fête de Pincourt et la Journée des pompiers du 8 août 2026 auprès de « STAGELINE DIVISION LOCATION » pour la somme de 18 970,88 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-227-00-496.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**2025-12-409**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DE SERVICE DE SONORISATION ET DE VIDÉO INCLUANT L'ÉCLAIRAGE, LES ACCESSOIRES ET LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 8 AOÛT 2026**

Considérant la résolution 2025-11-364 adoptée lors de la séance ordinaire du mardi 11 novembre 2025 autorisant la tenue d'une journée d'activités le 8 août 2026 à l'occasion de la Fête de Pincourt et la Journée des pompiers ;

Considérant la résolution 2025-11-365 adoptée lors de la même séance autorisant la signature d'un contrat dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers du 8 août 2026 ;

Considérant la résolution 2025-12-408 adoptée lors de la séance ordinaire du mardi 9 décembre 2025 pour l'octroi du contrat pour la location de la scène dans le cadre de la Fête de Pincourt et la Journée des pompiers du 8 août 2026 auprès de « STAGELINE DIVISION LOCATION », il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron  
Mario Demers

D'autoriser la signature, par la cheffe de division - loisirs, culture et événements, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des contrats de service de sonorisation et de vidéo incluant l'éclairage, les accessoires et la main-d'œuvre dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers du 8 août 2026 auprès de « 9104-2010 QUÉBEC INC. (SHOW DEVANT) » pour la somme de 52 936,79 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-227-00-496.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**2025-12-410**

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX  
ÉVÉNEMENTS « PLAISIRS PLEIN AIR »**

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux événements « Plaisirs plein air » ;

Considérant que la Ville de Pincourt certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
Melanie Rose

D'autoriser la cheffe de division Loisirs, culture et événements à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux événements « Plaisirs plein air », pour et au nom de la Ville de Pincourt, et à signer tous les documents afférents.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP**

**2025-12-411**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES DE  
PREMIERS RÉPONDANTS ENTRE SANTÉ QUÉBEC ET LA VILLE DE  
PINCOURT**

Considérant que la présente entente de services de premiers répondants (l'*« Entente »*) est conclue conformément au paragraphe 7° de l'article 3 et aux articles 38 à 43 de la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* (la « LSPU ») et prévoit notamment les rôles, obligations et responsabilités de chacune des Parties, les mécanismes de reddition de compte et les standards de performance attendus de la Ville et les rapports qu'elle doit fournir ;

Considérant qu'en vertu de l'article 90.1 de la LSPU, les fonctions et responsabilités confiées à Santé Québec à l'égard des régions socio-sanitaires, notamment celle prévue à l'article 38 de cette même loi, sont assumées par Urgences-santé pour les régions socio-sanitaires de Montréal et de Laval, en tenant compte des adaptations qui y sont prévues ;

Considérant que les services de premiers répondants ne visent pas à remplacer les services ambulanciers, mais sont plutôt un autre acteur dans la chaîne d'interventions préhospitalières ;

Considérant que les Parties ont pris connaissance des objectifs du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé (2022) et de la Politique gouvernementale sur le système préhospitalier d'urgence (2022), il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Carmen B. Pilote

D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière, M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de services de premiers répondants avec « Santé Québec » pour une période de cinq (5) ans, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 1<sup>er</sup> janvier 2031.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT**

**2025-12-412**

**DÉCLARATION DE COMPÉTENCE - AMÉNAGEMENT DES ZONES INONDABLES, DES LACS, DES COURS D'EAU ET DE LEURS RIVES**

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges, par sa résolution n° 24-01-24-13, a déclaré compétence à l'égard de certaines municipalités locales dans le domaine de l'aménagement des zones inondables, des lacs, des cours d'eau et de leurs rives, sous le couvert du régime transitoire ;

Considérant que le gouvernement du Québec, par son décret 719-2025 du 11 juin 2025, a adopté le *Règlement sur l'encadrement d'activités et d'ouvrages en milieu hydrique*, lequel entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2026 ;

Considérant que la MRC a entrepris la reprise du processus de déclaration de compétence et a transmis un avis aux municipalités locales leur accordant un délai de trois (3) mois pour exprimer leur désaccord, conformément aux articles 678.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

Considérant que la Ville de Pincourt dispose d'une équipe multidisciplinaire composée des services de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la sécurité civile, des infrastructures et de la sécurité incendie, lui permettant d'assurer une gestion intégrée, rigoureuse et efficace de son territoire ;

Considérant que la Ville de Pincourt a démontré, au fil des années, son expertise et sa compétence dans la gestion des zones inondables et des milieux hydriques présents sur son territoire ;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite poursuivre son engagement envers la protection de l'environnement et la prise en compte des enjeux liés aux changements climatiques ;

Considérant que la Ville de Pincourt juge essentiel de conserver la pleine maîtrise de l'aménagement et de la gestion des zones inondables, des lacs, des cours d'eau et de leurs rives afin d'assurer une planification adaptée à sa réalité locale, il est

*Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 9 décembre 2025 à 19 heures*

---

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
Carmen B. Pilote

D'exprimer notre désaccord à la déclaration de compétence de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement à l'aménagement des zones inondables, des lacs, des cours d'eau et de leurs rives.

De conserver l'exercice de nos compétences dans ce domaine sur l'ensemble de notre territoire.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

**2025-12-413**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA REFONTE DU SITE WEB MUNICIPAL  
- DÉPENSE FINANCIÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFORMATIQUE  
ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX »**

Considérant la demande de prix auprès de divers fournisseurs ;

Considérant les offres reçues et leur analyse, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron  
Mario Demers

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la refonte du site web municipal auprès de « Les Manifestes » pour la somme de 87 300,52 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Informatique et amélioration des réseaux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2025-12-414**

**COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL - NOMINATION  
DES PRÉSIDENT.E.S, VICE-PRÉSIDENT.E.S ET GESTIONNAIRES  
PRINCIPAUX**

Considérant la présence de nouveaux membres au sein du conseil municipal suite à l'élection du 2 novembre dernier, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Diane Boyer

De nommer les président.e.s, vice-président.e.s et gestionnaires principaux suivants pour siéger aux différentes commissions de travail du conseil municipal jusqu'au 4 novembre 2029 :

Commission	Nom	Titre
Commission - Administration et finances (CAF)	Diane Boyer Carmen Pilote Etienne Bergevin Byette	Présidente Vice-présidente Gestionnaire principal
Commission - Aménagement durable du territoire et de l'environnement (CADTE)	Carmen Pilote Melanie Rose Max Gosselin	Présidente Vice-présidente Gestionnaire principal

*Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 9 décembre 2025 à 19 heures*

Commission - Infrastructures et travaux publics (CITP)	René Lecavalier Mario Demers Jean-Michel Lafleur Philippe Renaud	Président Vice-président Gestionnaire principal Gestionnaire principal
Commission - Développement social, services communautaires, loisirs et culture (CDSCLC)	Denise Bergeron Melanie Rose Francis Hamel	Présidente Vice-présidente Gestionnaire principal
Commission - Technique incendie (CTI) [restreint]	Claude Comeau René Lecavalier Yanick Bernier Sylvain O'Connor	Président Vice-président Gestionnaire principal Gestionnaire principal
Commission - Sécurité civile (CMSC) [restreint]	Claude Comeau René Lecavalier Etienne Bergevin Byette Eric Martel	Gestionnaire principal Gestionnaire principal
Commission aréna Cité-des-Jeunes	Claude Comeau René Lecavalier Etienne Bergevin Byette Francis Hamel	Gestionnaire principal Gestionnaire principal
Comité de santé et de sécurité	Claude Comeau Mario Demers Sharon Dol Stéphane Séguin	Gestionnaire principal Gestionnaire principal
Comité de circulation	Claude Comeau René Lecavalier Max Gosselin Marcel Lamoureux Jean-Michel Lafleur Philippe Renaud	Président Conseiller membre Gestionnaire principal Gestionnaire principal Gestionnaire principal Gestionnaire principal
Comité de développement social	Claude Comeau Denise Bergeron Sabrina Martel	Gestionnaire principal
Comité interculturel	Denise Bergeron Melanie Rose Sabrina Martel	Gestionnaire principal
Comité design	Claude Comeau Denise Bergeron Mélanie Bergevin	Gestionnaire principal
Comité - Programme d'intégration des Arts (PIA)	Diane Boyer Simon Grenier Francis Hamel Max Gosselin	Gestionnaire principal Gestionnaire principal Gestionnaire principal
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) (Renouvelable aux 2 ans)	Carmen Pilote Mario Demers Max Gosselin	Gestionnaire principal
Comité de démolition (Renouvelable annuellement)	René Lecavalier Diane Boyer Mario Demers Max Gosselin	Gestionnaire principal
Comité d'action pour handicapés	Claude Comeau Denise Bergeron Sabrina Martel	Gestionnaire principal
Comité environnemental	Carmen Pilote	
Régie de l'eau de l'île Perrot (REIP)	Claude Comeau Diane Boyer	

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 9 décembre 2025 à 19 heures

2025-12-415

## DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES PRÉVUE LE 4 DÉCEMBRE 2025

Considérant la résolution 2025-09-317 adoptée lors de la séance ordinaire du jeudi 18 septembre 2025 pour la vente des immeubles pour non-paiement de taxes le jeudi 4 décembre 2025, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

De reconnaître le dépôt, par la greffière, du compte-rendu relatif à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes prévue pour le jeudi 4 décembre 2025.

## RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-12-416

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 846-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 846 (RMH 330) RELATIF AU STATIONNEMENT**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement n° 846-06 modifiant le *Règlement n° 846 (RMH 330) relatif au stationnement* sous la résolution 2025-12-381 adoptée lors de la séance extraordinaire du vendredi 5 décembre 2025, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

D'adopter le *Règlement n° 846-06 relatif au stationnement* de façon à modifier l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale.

## RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

## AFFAIRES NOUVELLES

## PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 23 et s'est terminée à 19 h 24.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-12-417

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du mardi 9 décembre 2025 à 19 h 25.

## RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE